

## Séance du 24 septembre 2012

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 14  
Présents ou représentés:13  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Présents : Fournaise C., Holtzmann Y., Epp A., Riehl B., Adam F., Ball C., Knittel A.  
représentée par Adam F., Scheer M., Lang F., Kauffmann J., Maillet P., Matter C.  
Absents : Suss C.

### **DEL51: Demande de permis de démolir.**

Le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal la demande faite par M. Michel ROLLET en vue de la démolition partielle de la grange située dans sa propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- donne un avis favorable à cette démolition.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DEL52: Demande de subvention dans le cadre de l'élaboration du Document Unique.**

La commune de Minversheim s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du document unique. Pour ce projet, qui devrait représenter environ 3 jours de travail, il est prévu d'associer très largement les personnels et les partenaires sociaux.

Le pilotage de ses travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie à l'intérieur des services (technique et administratif) et pour partie à l'externe, avec le recours de la société SOCOTEC pour l'identification et l'évaluation des risques professionnels et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention en vue de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'avoir une subvention pour la réalisation du Document Unique.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social ;
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels ;

- veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels de la commune de Minversheim, mobilisera 5 personnes, sur 3 jours.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Il est demandé au Conseil municipal :

- De bien vouloir autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels ;
- D'autoriser la commune à percevoir une subvention pour le projet ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention afférente.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELC53 : Recensement de la population : choix de l'agent recenseur.**

La commune de Minversheim est à nouveau concernée par le recensement général de la population en janvier 2013. Aussi, il y a lieu de choisir un agent recenseur parmi les candidatures réceptionnées en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de désigner Mme Bernadette FOURNAISE comme agent recenseur pour le recensement de 2013 compte tenu de son expérience en tant que tel lors du précédent recensement et de la qualité du travail fourni en 2008.
- autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.

(Vote : 12 voix pour, 1 abstention)

### **DELC54 : Fixation du paratonnerre : choix de l'entreprise.**

Vu les offres des entreprises consultées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier à l'entreprise Weiss, sise 2 impasse de la forêt à Hochfelden, les travaux de fixation des clips du paratonnerre qui se sont décrochés lors de précédents impacts de foudre pour un montant d'environ 391 € HT.
- autorise le Maire à signer les documents administratifs y relatifs.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DEL55 : Acquisition de décorations de Noël.**

Vu les offres des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de retenir l'entreprise Leblanc sise 6-8 rue Michaël Faraday au Mans, pour la fourniture de 7 décorations de Noël à fixer sur les candélabres, pour un montant total de 1700 € HT ;
- décide d'imputer la dépense à l'article 21534 du Budget Primitif 2012 de la Commune.

(Vote : 12 voix pour, 1 abstention)

### **DEL56 : Maternelle : fermeture d'un placard existant.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de faire fabriquer une porte pour fermer le placard existant à la maternelle,
- confie les travaux à l'entreprise Jean –Marc KRIEGER, sise 84 rue principale à Alteckendorf, pour un montant d'environ 470 € HT,
- autorise le Maire à signer les documents administratifs y relatifs.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DEL57 : Aménagement des abords de la Grotte de Lourdes.**

Vu la nécessité d'ôter les arbres et arbustes vieillissants aux abords de la Grotte de Lourdes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier les travaux d'aménagement de l'espace vert à l'entreprise Viv'ages, sise 6 rue de la Pluie à Minversheim, pour un montant d'environ 1 883€ HT,
- demande au Maire de revoir avec l'entreprise la composition des plants proposés dans son offre d'aménagement paysager,
- autorise le Maire à signer tout les documents administratifs y relatifs.

(Vote : 9 voix pour, 3 abstentions, 1 voix contre)

**DEL58 : Pose et raccordement de 4 prises pour décorations de Noël.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- charge l'entreprise REMOND, sise 7 rue de Mittelhausen à Wingersheim, de mettre en place les coffrets nécessaires à la pose et au raccordement de 4 nouveaux décors de Noël, pour un montant de 1 100 € HT.
- décide d'inscrire cette dépense à l'article 21534 du budget primitif 2012 de la Commune.

(Approuvé à l'unanimité)

Le Maire

Les Conseillers Municipaux